

Mairie de Beaulieu

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

Droit de préemption: la parcelle des consorts Faure est vendue aux consorts Tempère. La mairie renonce à son droit de préemption. Cette vente devrait faciliter l'acquisition de la bande de terrain le long de la parcelle pour l'aménagement du bourg. La congrégation de sainte Croix vend les parcelles rue des Pra Maury à l'Association de Gestion Immobilière pour le développement de l'Enseignement Catholique. La mairie renonce à son droit de préemption.

Indemnités du trésorier municipal: le conseil municipal décide de verser l'indemnité au taux de 100 %.

Acquisition terrain Borde: la proposition de la famille Borde est acceptée à l'unanimité.

Aménagement du bourg: le cabinet BEMO va préparer le dossier technique qui servira pour la consultation des entreprises. L'acquisition des terrains est en cours. Le chantier pourrait commencer début décembre.

Remplacement des lampes dans le cadre de l'aménagement du bourg: Le chantier d'enfouissement commencera à la mi-octobre. 19 lampes à LED sont prévues. Elles permettront de réaliser une économie conséquente sur la facture énergétique. De plus le conseil a décidé de prévoir une baisse d'intensité à partir de 21 h. Une coupure nocturne totale sera possible sur le secteur rénové.

Questions diverses:

- Solution «full web» pour le SIG (application de gestion du cadastre): le conseil accepte le prix négocié pour les 11 communes de l'Emblavez.
- Après plusieurs CDD, un CDI est proposé à Madame Boyer cuisinière de la cantine scolaire.
- La rétrocession d'une petite parcelle à la CCE est acceptée par le conseil pour aménager une salle de musculation gérée par le Tir Sportif de l'Emblavez.